

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87. CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 47 40. CCP 12-2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4,50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. — Directeur: René Meylan — Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt



L'OPINION DE MAX WEBER

Le renchérissement des taux d'intérêt :

LE CONSEIL FÉDÉRAL EST-IL IMPUISSANT ?

Le dernier jour de la session d'hiver, le conseiller fédéral Celio a répondu à une motion du secrétaire thurgovien des paysans, Hanspeter Fischer, qui désirait un rapport du Conseil fédéral sur les possibilités de stabilisation des taux hypothécaires. Notre ministre des Finances a immédiatement lu son rapport. Comme l'heure était avancée et que les membres des Chambres, après une session de quatre semaines, songeaient à leur retour chez eux, on renonça même à une discussion.

Mais une discussion de ce rapport est nécessaire, car ce qu'il y est dit sur le problème des taux d'intérêt est insatisfaisant. Ce problème restera longtemps d'actualité, il risque même de s'accroître. Le rapport est incomplet; il a minimisé les conséquences du renchérissement des taux d'intérêt; ensuite, il déçoit, car il présente le Conseil fédéral comme totalement démuné de moyens, en face du marché des capitaux et des banques. Nous allons justifier ces graves reproches.

La réponse était incomplète

Le rapport constate une montée

légère mais continue des taux hypothécaires. De 1966 à 1968, ils ont monté de 4,38 à 4,69%, en 1969 à 5,2%. On laissera à nos lecteurs le soin de juger si un renchérissement hypothécaire de 0,7% ou de 16% par rapport au taux d'il y a trois ans peut être qualifié de «léger». L'augmentation est de 0,33% en l'espace d'un an ou de 7% par rapport au niveau de l'année dernière. Est-ce vraiment «léger»?

On lit encore qu'il faut compter, dans les années à venir, avec une nouvelle «légère montée» des taux hypothécaires. Cela provient du fait que le rendement des obligations fédérales cotées en bourse a augmenté de 1% en un an et que les banques cantonales et les centrales de lettres de gage doivent offrir aujourd'hui 5,5% pour les placements, contre 5% au printemps dernier. Si un tournant n'est pas pris bientôt, on assistera à une nouvelle et forte augmentation du taux hypothécaire.

Les causes n'ont pas été analysées

Nous avons été ensuite étonné du laconisme avec lequel le rapport traite

les causes du renchérissement des taux d'intérêt. On affirme que ce dernier provient de l'interdépendance des marchés européens des capitaux. Mais cette interdépendance existe depuis longtemps et la Suisse possède toujours des taux d'intérêt inférieurs à ceux d'autres pays.

La vraie raison réside dans le fait que les banques suisses ont placé, au cours de l'an dernier, toujours plus de capitaux suisses sur le marché des eurodollars, et cela à des taux scandaleux; de plus, il s'agit de capitaux à long terme. La Banque Nationale possède certainement des chiffres ou au moins des estimations sur l'envergure de ces exportations de capitaux. La revue américaine «Business Week» a révélé, il y a peu, qu'en 1968 les banques suisses ont acheté pour leurs clients (parmi lesquels se trouvent naturellement des étrangers) pour 811 millions de dollars (environ 3,5 milliards de francs suisses) de titres dans les bourses américaines, c'est-à-dire 37% de tous les achats d'actions! Des montants encore plus considérables sont vraisemblablement venus alimenter l'euromarché.

(Suite en dernière page)

Cela s'est passé dans notre pays

■ **UNE COMMUNE «USURIÈRE» ?** — Un contribuable de Grandson a déposé auprès du juge informateur d'Yverdon-Grandson une plainte pénale contre sa commune, pour usure,

en même temps qu'il présentait un recours à l'autorité administrative cantonale à propos d'une majoration de l'impôt communal.

Selon la nouvelle législation vaudoise, reprise par la commune de Grandson, le contribuable qui ne paie pas dans les délais l'acompte provisionnel sur ses impôts est frappé d'une majoration de 5%, quel que soit le retard. Or, l'été dernier, ce citoyen de Grandson régla l'acompte de 800 fr. sur ses impôts communaux avec un retard d'une quinzaine de jours. A la fin de l'année, il fut avisé qu'il avait à verser une majoration de 5%, soit 40 fr.

Cependant, avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, la commune de Grandson percevait un intérêt de retard de 4% seulement, uniquement pour la période de retard. Or, le bordereau qui fut adressé au contribuable en question n'avait pas été corrigé: il portait toujours la mention «4%».

Dès lors, ce contribuable estime qu'on ne pouvait lui demander qu'un intérêt de 4% sur 800 fr. pendant quinze jours et non un intérêt de 5% calculé sur l'année entière, c'est-à-dire 1 fr. 30 au lieu de 40 fr.

Sur le plan administratif, une expertise a été demandée par le Département cantonal des finances. Sur le plan pénal, on peut penser que la plainte pour usure contre la commune a peu de chances d'aboutir.

■ **POLLUTION DES EAUX.** — Des habitants de St. Margarethen (TG) ont remarqué vendredi que du mazout coulait dans un ruisseau, le Kresbach. Ils ont également senti une odeur pénétrante. Le personnel du centre hydrocarbures de Muenchwilten appelé immédiatement, a pu arrêter cet écoulement de mazout dans les eaux en colmatant la canalisation et en pompant l'eau polluée.

d'une société coopérative de la région qui était défectueux.

■ **INCENDIE A LAUSANNE.** — Un incendie, dû probablement à l'explosion d'un radiateur à gaz, a éclaté lundi après midi, au deuxième étage d'une maison de la vieille ville de Lausanne, à la rue de la Cité-Devant, dans la chambre d'un étudiant. Le feu s'est ensuite étendu au troisième étage et aux combles. Une vingtaine de pompiers ont combattu le sinistre, qui a gravement endommagé la toiture et la partie supérieure de l'immeuble, tandis que le mobilier subsistait aussi des dégâts d'eau. Le montant total des dommages pourrait atteindre 100 000 francs.

■ **DISTINCTION ISRAËLIENNE A UN SUISSE.** — Dimanche soir, à l'occasion de la Semaine de l'école juive, qui vient de s'ouvrir à Zurich, Walter Bringolf, conseiller national, ancien président de la ville de Schaffhouse, a reçu, conjointement avec M. E. Nebenzahl, haut fonctionnaire israélien, la médaille d'or de l'Association de l'école juive. Les deux hôtes d'honneur ont été qualifiés de «personnalités de l'année». W. Bringolf a reçu cette distinction en reconnaissance notamment de son attitude courageuse dans la lutte contre le nazisme et de son action en faveur des réfugiés.

■ **SERVICE MILITAIRE FÉMININ ?** — «Il n'est pas question de discuter du service obligatoire pour les femmes avant que celles-ci n'aient le droit de vote sur le plan fédéral, qui seul permettra aux femmes de participer à une décision qui les concerne», déclare l'Association suisse pour le suffrage féminin, dans un communiqué publié lundi.

L'Association suisse pour le suffrage féminin entend répondre ainsi à la prise de position de la Société suisse des officiers, qui récemment, dans le cadre de la révision totale de la Constitution fédérale, s'était prononcée en faveur du service obligatoire pour les femmes et du suffrage féminin intégral.

Bonn—Pankow: la clé à Moscou



M. Ulbricht, le leader est-allemand, a donné hier une conférence de presse sur les relations inter-allemandes. Celle-ci n'a en rien modifié les intentions de Bonn. D'ailleurs Ulbricht s'est bien gardé de fermer une porte dont tous les observateurs s'accordent à dire que la clé est à Moscou.

DERNIÈRE PAGE

«Quand on veut quelque chose, on demande»... ...surtout si la chose est un cœur!

Zurich: Avant un intéressant procès

Paul Gautschi, de Staefa, père du premier «donneur» dont le cœur a été utilisé lors de la transplantation cardiaque effectuée, à l'Hôpital cantonal de Zurich, sur la personne de Fritz Hoffmann, aurait des chances de gagner le procès qu'il a intenté au professeur Ake Senning, chirurgien suédois, au professeur Hugo Krayenbühl, à M. Urs Bürgi, conseiller d'Etat, et au canton de Zurich. C'est ce que vient d'affirmer le président de la Cour suprême zuricoise, M. Fritz Egg, au cours d'une interview qu'il a accordée à l'hebdomadaire «Schweizer Illustrierte».

La plainte de M. Paul Gautschi est fondée sur l'article 28 du Code civil suisse. La Cour aura à déterminer si le prélèvement du cœur pratiqué sur le cadavre d'Albert Gautschi, détective privé, mort des suites d'une chute d'un toit à Lachen (SZ), était légal ou non. D'autre part, M. Egg a signalé que le tribunal pouvait consentir à une partie ne disposant pas de moyens suffisants, à part le minimum vital pour elle et les siens, une assistance judiciaire en la personne d'un avocat, qui ne demandera pas d'honoraires. Pour autant que l'issue du procès ne soit pas incertaine pour le demandeur, ni que la plainte n'apparaisse frauduleuse, la partie demanderesse peut, dans le cas d'un juge-

ment, recevoir des dommages et intérêts payés par la partie adverse, somme qui doit être fixée par les juges, a déclaré en outre le président de la Cour suprême, M. Paul Gautschi a demandé 10 000 fr. à titre de dommages-intérêts. Et cependant, le père du donneur a assuré au journaliste de la «Schweizer Illustrierte» qu'il ne saurait être question d'argent dans cette affaire. «En déposant plainte, je souhaite empêcher que les médecins prennent à eux seuls des décisions sans le consentement de la famille. Quand on veut quelque chose, on demande», a ajouté M. Gautschi.

Pour effectuer leur transplantation cardiaque, les médecins se sont fondés sur un règlement d'hôpital datant de 1890 et qui stipule que tout malade qui meurt à l'Hôpital cantonal de Zurich peut faire l'objet d'un prélèvement d'organe.

Paul Gautschi sera représenté par M^e Herbert Gross, avocat, tandis que les défenseurs ont confié leurs intérêts à M^e Eugen Bucher, avocat. Pour conclure son interview, M. Egg a émis l'espoir que cette cause ne soit pas plaidée devant la Cour suprême zuricoise, mais devant les juges du Tribunal fédéral. «Nous aurions alors, a-t-il ajouté, une décision de principe qui ferait jurisprudence pour toute la Suisse.»

Giubiasco: Vers une assemblée générale de tout le personnel

La réunion des quelque 70 ouvriers licenciés, ou en voie de licenciement de la Linoleum Giubiasco S.A., s'est déroulée lundi soir dans un hôtel de Giubiasco. A cette occasion, M. Lorin Mattei, secrétaire de la FCTA (Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation) a présenté aux ouvriers les nouvelles propositions établies à leur intention par la direction de l'entreprise, propositions qui peuvent se résumer ainsi:

1. La direction de la fabrique versera aux 45 ouvriers qui ont été licenciés le 31 décembre dernier un montant global supplémentaire de 35 000 fr.

2. La direction offre à tous les ouvriers licenciés au 30 juin prochain une prime de fidélité de 1000 fr., même si les ouvriers quittent l'entreprise avant cette date.

3. La direction remettra aux ouvriers restant en service jusqu'au 30 juin prochain deux mois de salaire supplémentaires.

Ces offres ont toutefois été repoussées par l'assemblée des ouvriers, qui a adopté, en revanche la thèse de M. Ezio Canonica, président central de la FOBB (Fédération des travailleurs du bois et du bâtiment) venu tout spécialement de Zurich à cette occasion. Cette thèse propose que l'assemblée des ouvriers prenne acte des propositions de la direction de l'entreprise et convoque, pour en discuter, une assemblée générale.

Plusieurs personnalités ont assisté à l'assemblée, dont M. Edgardo Chiesa, secrétaire de la Chambre du travail, qui dirigeait la réunion.

Cette assemblée a été fixée à mercredi prochain, 21 janvier, au même endroit.

Tous les ouvriers de la fabrique sont invités à y participer, soit les ouvriers licenciés au 31 décembre dernier, ceux qui le seront le 30 juin prochain et ceux qui conserveront leur fonction.

A PROPOS...

... MARDI 20 JANVIER: Sur un appel de la Ligue marxiste révolutionnaire à une manifestation «pour la victoire de la révolution vietnamienne — pour le soutien de la lutte anti-impérialiste du peuple américain», je lis ceci:

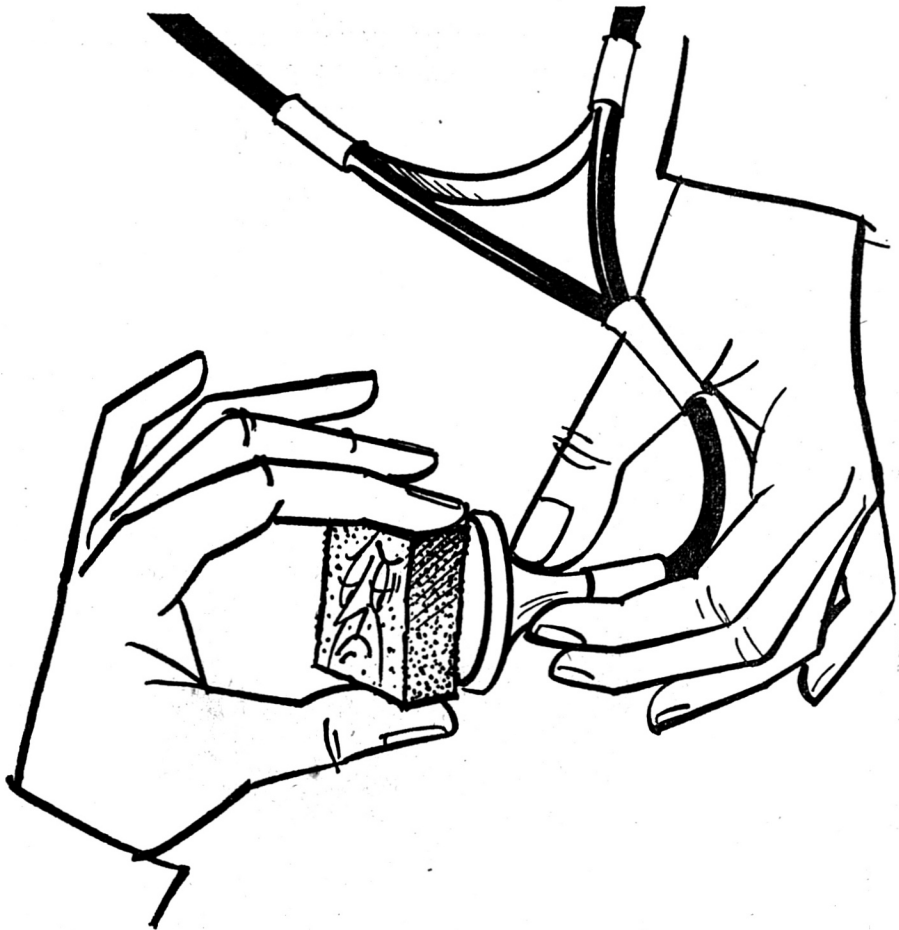
«La lutte du peuple vietnamien a tenu en échec l'agression de l'impérialisme U.S. policier du capitalisme international...»

Bien, quant à moi, je suis d'accord. «Aujourd'hui, l'avant-garde du peuple américain, en dénonçant les génocides et en exigeant le retrait immédiat des troupes U.S., reprend la lutte au cœur même des USA...»

Bien, de nouveau. «Soutenons le combat contre la politique impérialiste de la bourgeoisie américaine...»

Soutenons! «Dénonçons la complicité de la bourgeoisie suisse avec l'impérialisme américain...»
La bourgeoisie? Quelle bourgeoisie? Je suis membre de cette bourgeoisie, tout comme les autres membres du Comité vaudois d'aide au Vietnam, et peut-être tout comme l'auteur de l'appel. La bourgeoisie, c'est bien vague. Je connais tel avocat qui a versé 200 fr. à l'Aide au Vietnam. Il n'est pas seul, bien loin de là. Pourquoi ne pas être plus précis? «La complicité de la grosse industrie suisse... du grand capital...» si l'on veut. Sinon, l'on prend à «rebrousse-poil» quantité de gens qui sont de cœur et de fait avec nous. Je n'en vois pas l'avantage.

Jeanlouis CORNUZ.



Notre diagnostic sur le sucre: des subventions exagérées!

L'agriculture suisse bénéficie, chaque année, de subventions fédérales et cantonales pour une somme de Fr. 1 000 000 000.—. Il faut y ajouter Fr. 500 000 000.—, que coûtent au consommateur les protections douanières. Le système de la subvention n'est pas répréhensible en soi. Mais lorsqu'il devient une habitude et que les sommes accordées se révèlent trop importantes, il convient de met-

tre le holà. La paysannerie suisse doit pouvoir compter sur un appui, certes, mais elle n'est pas en droit d'exiger continuellement un effort supplémentaire à celui actuellement consenti. Nous n'avons pas à subventionner davantage un sucre dont le coût de production est le plus élevé du monde. Nous acceptons de payer 20 millions, mais pas plus!

C'est pourquoi nous voterons NON le 1er février prochain

Alliance des Indépendants



LIVRES

d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente, échange - Librairie, place du Marché, tél 2 35 72.

Lutte contre la faim



Aide suisse à l'étranger CCP 10-1533

Importante caisse de maladie

de La Chaux-de-Fonds

cherche

une personne

ayant de l'initiative, pour s'occuper de travaux administratifs: expédition, réception et contrôle des feuilles de maladie.

Travail accessoire à domicile.

Faire offre sous chiffre B.P. 11202 au bureau de la « Sentinelle ».

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

CLUB JURASSIEN

Mardi 20 janvier 1970, à 20 h. 15, amphithéâtre du collège Primaire

Conférence publique et gratuite

CHAMOIS DU JURA

Film documentaire de M. Cédric TROUTOT, Corcelles

Armée du Salut

Numa-Droz 102 - La Chaux-de-Fonds Mercredi 21 janvier, à 20 h.

Projections lumineuses sonorisées

HOMME QUI ES-TU?

Invitation cordiale à tous Entrée libre

A LA CHAUX-DE-FONDS

1000 m² sur 4 étages EXPOSITION

Meubles Tapis Rideaux



Grenier 14

LEITENBERG

En cas de décès, adressez-vous à

E. Guntert & Fils

Numa-Droz 6 • Tél. jour et nuit 2 44 71 Articles mortuaires Cercueils Transports auto - Prix modérés -

Abonnez-vous à notre journal

LE PARTI SOCIALISTE SUISSE

cherche pour son siège à Berne

une secrétaire centrale

La titulaire de ce poste sera chargée de l'organisation et de l'éducation politique des femmes socialistes. Elle s'occupera encore de tâches concernant l'ensemble du parti.

La connaissance d'une seconde langue nationale est indispensable.

Les candidates, membres du PSS, sont priées d'adresser leurs offres, accompagnées d'un curriculum vitae, au secrétariat central du PSS, Eigerplatz 5, 3007 Berne, jusqu'au 31 janvier 1970.



AIMEZ-VOUS PARKER ?

C'est la prestigieuse plume-réservoir américaine qui convient à votre standing. Venez voir les nouveaux modèles chez REYMOND, 66, rue de la Serre, à La Chaux-de-Fonds

FEU: 18

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

15 janvier 1970

Promesses de mariage

Jornod Pierre-Albert, dessinateur en génie civil, et Thiébaud Evelynne-Marie.
Racine Roland - William, m'imprimeur, et Seuser Marylise-Ginette.
Sigrist Michel-René, mécanicien de précision, et Mathez Ilse-Henriette.

Décès

Gerber née Tissot-Daguette Martha née le 30 octobre 1905, ménagère, épouse de Louis-Jules.

16 janvier 1970

Promesses de mariage

Baklouti Mohamed, hôtelier, et Coquerand Janine-Marie-Louise.

Mariages

Gutmann Michel-André, conducteur typographe, et Poyard Josette-Pâquerette.
Peiot Eric-Théophile-Alexis, employé de bureau, et Kiener Isabelle.
Graf Roland-Martial, journaliste, et Starwaz Sonia-Suzanne.

Décès

Lehmann Johann-Friedrich, m/boulangier, né le 7 novembre 1879, veuf de Fanny-Bertha née Wüthrich (Numa-Droz 78).
Sester née Garnache Marguerite-Jeanne, ouvrière, née le 18 septembre 1910, épouse de René-Paul (Bois-Noir 29).
Berger John-Adolphe, ouvrier, né le 22 novembre 1899, époux de Flora née Guggisberg (Doubs 75).
Sandoz née Aufranc Blanche-Eva, ménagère, née le 18 juillet 1880, veuve de Léon (Châtelot 13).
Sandoz-Gendre Gaston-Henri, agriculteur, né le 24 juin 1890, époux d'Emma née Schupbach (Les Planchettes).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

14 janvier 1970

Naissances

Lutz Stefan, fils de Tony-Manfred-Henri, ingénieur ETS, et d'Angela-Concetta née Calabro.
Lutz Igor, fils des prénommés.

Promesse de mariage

Jornod Pierre-Albert, dessinateur en génie civil, et Thiébaud Evelynne-Marie.

Décès

Schneeberger Auguste-Adrien, né le 18 septembre 1896, retraité, époux d'Emma née Kappeler.

15 janvier 1970

Décès

Hentzler Laure-Elisa, née le 27 juillet 1880, retraitée, célibataire.

Naissance

Clerc Jocelyne-Anne-Lise, fille de Julien-Maurice-Ulrich, garde-frontière, et de Marcelle-Hortense née Darbellay.

Venez vous changer les idées

au CARNOTZET de la MAISON DU PEUPLE

Restaurant CITY, 1er étage - LA CHAUX-DE-FONDS

Vous dégusterez dans un cadre typiquement valaisan nos spécialités de fromage:

Raclette à forfait Fr. 7.—
Fondue neuchâtelaise
Fondue valaisanne
Fondue marseillaise
Fondue riche etc.

Lire notre journal c'est bien, s'y abonner c'est mieux



Surgélation à domicile

Les Esquimaux savent depuis longtemps que le froid polaire permet de conserver la fraîcheur des aliments pendant des mois. Dans les ménages modernes, les congélateurs sont de plus en plus indispensables.

En 1968, nous avons consommé en Suisse 8,1 kg. d'aliments congelés par habitant (sans compter les glaces et les crèmes glacées); par rapport à l'an précédent, l'augmentation est de 22,8 % pour le commerce de gros et de 20,8 % pour la consommation privée.

Si, en 1967, le nombre des congélateurs vendus s'est élevé à 28 050, il a atteint 32 705 unités en 1968. La Suisse vient en tête des pays d'Europe en ce qui concerne la consommation de produits surgelés. Elle n'est dépassée que par la Suède. Les Etats-Unis en sont les plus grands amateurs, avec 30 kg. par personne et par an.

La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) et la Fédération suisse des consommateurs (FSC) ont chargé la Station d'essai des matériaux de l'Association suisse des électriciens (ASE) d'exa-

miner huit des réfrigérateurs les plus connus. Le test a porté sur des modèles achetés dans le commerce de détail. Il s'agit de marques suivantes et de congélateurs bahuts de 235 à 270 l. de capacité:

Marque	Fabricant ou représentant	Provenance
Arctis 270	AEG	Allemagne
Bauknecht Typ GT 290	Bauknecht	Autriche
Bosch Typ GT 250 G-N	Bosch	Allemagne
Elan superfreeze Mod. HF. 5250	Noveltronic S. A.	Danemark
Electrolux TC 90	Electrolux	Allemagne
Mio-fresh Eltmaster Typ HF 5250	Marque Migros	Allemagne
Polaris 25	Linde	Allemagne
Satrap 235-2 Typ S 25	Marque Coop	Italie

Dans les limites de ce bref résumé nous ne pouvons donner que certains résultats. Le test détaillé peut être obtenu à la Fondation pour la protection des consommateurs (FPC), Monbijoustrasse 61, 3007 Berne (tél. 031/45 56 60) au prix de 3 fr. payable par chèque postal (23 - 242 51).

Programme du test

Afin de pouvoir procéder à une juste comparaison des prix, on a calculé le prix de revient pour une contenance utile de 100 l. La contenance utile correspond au volume de la cuve jusqu'à la limite de remplissage.

Les deux organisations en cause firent porter le contrôle, en particulier, sur les points suivants: quantité de courant consommée par appareil et par 100 l. de contenance utile, capacité de congélation, isolation, équipement et accessoires.

Expériences faites lors de l'achat des appareils

Des «hommes de paille» achetèrent ces huit congélateurs bahuts dans différents magasins. Tous ces bahuts furent livrés ponctuellement dans un délai d'une semaine. A l'exception d'un seul, ils étaient tous emballés dans des cartons. Le congélateur faisant l'objet de l'exception n'avait pour emballage qu'un sac en matière plastique et le livreur déclara qu'il avait dû le débarrasser au préalable du fait que le paquet était trop grand! Il se révéla toutefois que l'appareil était en-

dommagé et qu'il s'agissait d'une occasion! Après réclamation du client, ce bahut fut repris et échangé contre un modèle neuf.

A ce propos, on peut faire la remarque suivante: un congélateur peut, par exemple, être utilisé pendant des mois pour des essais ou en qualité de modèle d'exposition, sans toutefois qu'il en reste des traces visibles. On ne peut donc être certain qu'il est absolument neuf que si l'appareil est plombé à la fabrique, le plomb de garantie étant enlevé lors de la réception à domicile.

Résultats du test

1. Prix

Les prix par unité varient entre 550 fr. (Satrap) et 748 fr. (Bauknecht). Pour 100 l. de contenance utile, ils oscillent entre 242 fr. (Satrap) et 299 fr. (Bauknecht).

2. Consommation de courant

Bien entendu, les grands congélateurs consomment plus de courant que les petits. Si l'on détermine la consommation d'énergie par 100 l. de contenance utile, on obtient toutefois des résultats instructifs.

Les congélateurs bahuts testés consomment en moyenne 1,5 à 2 kWh.

par jour. Au tarif de 10 ct. le kWh., la note de l'électricité augmente ainsi de 5 à 6 fr. par mois. Ce montant est modeste en regard des avantages économiques que procure cet appareil. Les résultats les plus avantageux à ce propos sont obtenus par Satrap et Polaris et les plus coûteux par Electrolux.

3. Refroidissement moyen en degrés C. par minute jusqu'à la première déconnexion thermique (position maximale)

Le refroidissement de +20° C. jusqu'à la première déconnexion thermique divisé par le temps nécessaire à cette opération donne le temps de réfrigération en degrés Celsius par minute. Lorsque le congélateur est vide, elle oscille entre -0,13° C./min. par 100 l. de contenance utile (Electrolux) — le régulateur étant sur la position maximale — et -0,43° C./min. (Satrap). Plus la réfrigération moyenne en degrés Celsius est élevée, plus la capacité de réfrigération est bonne.

4. Température moyenne de la marchandise en degrés Celsius lorsque le congélateur est plein

Comparées aux températures obtenues avec un congélateur vide, les températures moyennes lorsque le réfrigérateur est plein de marchandises à surgeler sont un peu plus élevées. De bons résultats furent enregistrés à cet égard pour



les bahuts Bauknecht, Bosch, Elan et Mio-fresh. Pour Satrap, la température fut de -13° C. alors que le régulateur était au point minimum de réfrigération.

5. Isolation contre les pertes de froid

La station d'essai des matériaux qui procéda au contrôle mesura

l'évolution de la température après une interruption de courant. Plus la hausse de la température en 24 heures est faible, mieux le contenu du congélateur est protégé. Les modèles les mieux isolés contre une perte de froid sont Bauknecht, Elan, Mio-fresh et Satrap; la hausse de température la plus sensible fut décelée pour le modèle Electrolux.

Résumé

Avant d'acheter un congélateur, il convient de réfléchir pour savoir où on va le placer. Attention aux dimensions! Sa contenance dépend de la grandeur de la famille et du standard de vie de cette dernière. Il faut compter 50 à 70 l. par personne. Notre test a porté sur huit congélateurs bahuts d'une contenance de 235 à 270 litres, suffisante pour une famille de quatre personnes habitant la ville. Pour une contenance de 100 l., le coût s'élève de 242 fr. (Satrap) à 299 fr. (Bauknecht).

La consommation de courant varie beaucoup d'un appareil à l'autre. L'institut qui a procédé aux contrôles a calculé la consommation en kWh. par 100 l. de contenance utile et par jour. Les modèles Satrap et Polaris sont les plus avantageux à cet égard, tandis qu'Electrolux est le plus cher.

La rapidité de la congélation n'est pas la même pour ces huit appareils. La capacité de réfrigération est toutefois suffisante pour chacun d'entre eux. Le contrôle permit de constater que dans tous ces con-

gérateurs on obtient une température de -20° C. L'isolation contre les pertes de froid était bonne en ce qui concerne les bahuts Bauknecht, Elan, Mio-fresh et Satrap, alors qu'Electrolux ne donne pas entière satisfaction.

Si l'on considère les critères essentiels de qualité, ce sont les modèles Bosch (282 fr. par 100 l. de contenance utile), Bauknecht (299 francs) et Mio-fresh (259 fr.) qui rendent les meilleurs services. Fait partie du même groupe de tête le congélateur Satrap (242 fr. par 100 litres de contenance utile), bien que, pour le modèle testé, le thermomètre n'ait pas fonctionné de façon parfaite. Les résultats donnés par Arctis (294 fr. par 100 l. de contenance utile), Elan (268 fr.) et Polaris (268 fr.) étaient un peu moins bons. Le plus mauvais bahut testé fut le modèle Electrolux (290 fr. par 100 litres de contenance utile).

Il n'est pas nécessaire de posséder beaucoup d'habileté pour faire fonctionner ces congélateurs. Il est toutefois désagréable d'être obligé de faire toutes sortes de contorsions

pour atteindre les boutons et régulateurs. Ceux qui sont placés sur le devant, au bas du bahut, peuvent être actionnés facilement. Il convient toutefois d'être prudent si l'on a de petits enfants. En jouant, ils pourraient modifier la position du régulateur. De plus, il arrive parfois qu'ils se cachent dans le congélateur, en refermant la porte et n'arrivent plus à en ressortir.

Elan superfreeze, Mio-fresh et Polaris n'ont qu'un panier métallique comme accessoire normal. Les autres modèles sont livrés avec deux paniers métalliques. Il est indispensable, pour des raisons pratiques, de disposer de plusieurs paniers.

Pour certains modèles ne sont délivrés ni bulletin de garantie, ni mode d'emploi, ni instructions relatives à la congélation. La liste des stations assurant le service après vente devrait, de l'avis de la FPC, être délivrée avec chaque appareil.

Selon les estimations personnelles, les avantages et les inconvénients des différents modèles ont plus ou moins de poids. FPC

Marque	Fabricant ou représentant	Achetés chez	1 Prix Fr.	2 Prix par 100 l. de contenance utile Fr.	1 Consommation de courant en 24 h. pour un congélateur plein, par 100 l. de contenance utile (position maximale)	2 Refroidissement moyen en degrés C par min. jusqu'à la première déconnexion thermique (position maximale) pour un congélateur vide, par 100 l.	3 Température moyenne de la marchandise en degrés C lorsque le congélateur est plein. Position maximale Position minimale	4 Isolation contre les pertes de froid Augmentation de la température en 24 heures en degrés C
Arctis 270	AEG	Grossenbacher & Cie Löwenstrasse 17 Zurich	675.— *	294.—	1034	-0,22°	-24° -20°	4°
Bauknecht Typ GT 290	Bauknecht	EKZ Dreikönigstrasse Zurich	748.— *	299.—	797	-0,19°	-29° -21°	2°
Bosch Typ GT 250 G-N	Bosch	Elektro-Pfister Seminarstrasse 1 Zurich	648.— *	282.—	748	-0,18°	-29° -23°	5°
Elan superfreeze Mod. HF. 5250	Noveltronic	Noveltronic Dreikönigstrasse Zurich	595.— *	268.—	974	-0,18°	-29° -19°	3°
Electrolux TC 90	Electrolux	Mermod & Kaiser Plattenstrasse Zurich	698.— *	290.—	1270	-0,13°	-23° -21°	7°
Mio-fresh Eltmaster Typ HF	Marque Migros	Migros Bauhof Oerlikon	580.—	259.—	749	-0,22°	-30° -18°	3°
Polaris 25	Linde	Volg Winterthour	628.—	268.—	722	-0,20°	-24° -21°	5°
Satrap 235-2 Typ S 25	Marque Coop	St. Annahof Zurich	550.— **	242.—	572	-0,43°	-29° -13°	3°

* Moins 2-5 % d'escompte.

** Moins 8 % de ristourne.

Ces achats furent faits à Zurich et à Winterthour en février 1969.

GENÈVE

Démagogue à souhait, le charbonnier Ducret veut être maître chez les autres!

Le président des radicaux genevois y est allé de sa plume vagabonde dans le dernier numéro du « Genevois », organe du Parti radical. Ses vaticinations à propos des événements politiques de l'année, le poussent à écrire en caractère gras :

Le problème majeur du logement n'a cessé de faire l'objet d'une démagogie électorale sans limite de la part des communistes et des socialistes.

Puis il ajoute : ... des premiers, on ne peut guère attendre autre chose, mais des seconds ? Et M. Ducret « revaticine » sur des prétendues « alliances secrètes et périlleuses » s'étonnant que les socialistes genevois ne s'engagent pas sur cette route qui fait aujourd'hui le succès des partis allemands et suédois.

A le lire, le lecteur non averti peut croire que nous venons d'assister à une écrasante victoire radicale et à une non moins écrasante défaite socialiste. Or, ceux qui ont en mémoire l'évolution de la politique genevoise de ces dernières années savent que depuis quelques législatures les radicaux ont perdu plus du tiers de leurs effectifs alors que dans le même temps, les socialistes doubleraient leurs leurs, et que cette progression socialiste est continue depuis pas mal de

temps. Quant à conseiller aux socialistes genevois de suivre la route des socialistes suédois ! M. Ducret perd là une belle occasion de poser sa plume, tant il est vrai qu'il est le premier à nous traiter de démagogues lorsque nous revendiquons la sécurité sociale totale pour tous, laquelle existe en Suède. Il nous traite bien de « démagogues sans limite » parce que nous nous occupons de défendre les locataires ! Ce n'est pas notre faute s'il est tenu d'être aux côtés des intérêts immobiliers parce qu'il fournit ses huiles combustibles et son charbon aux régies de la place, fourniture qui permet certains bénéfices prélevés par les agences immobilières en plus des loyers. A chacun son métier ! Et nous ne contestons nullement le sien à M. Ducret, mais qu'alors de son côté il ne conteste pas notre vocation d'être — et nous n'avons pas la prétention de nous croire les seuls — les défenseurs des petites gens en difficultés, y compris les locataires.

OÙ M. DUCRET REGRETTE LA NON-ÉLECTION DE M. VERNET AU CONSEIL D'ÉTAT

Après avoir constaté (coup de barre à gauche !) que le Parti radical pour-

rait tout aussi bien s'appeler Parti radical-socialiste, comme l'Association eaux-vivienne du même nom, l'ineffable M. Ducret, regrette l'attitude du Parti libéral qui « dans une périlleuse entreprise, a sacrifié un candidat qui méritait un sort meilleur, et dont on peut souhaiter qu'il trouve un jour la place qu'il devrait occuper ». Cela s'adresse à M. Vernet (coup de barre à droite !) et n'est pas très gentil pour le conseiller d'Etat F. Picot que les libéraux auraient mieux fait, selon M. Ducret, de laisser à la Municipalité de la ville de Genève, en établissant une liste commune pour l'élection du Conseil d'Etat comprenant deux radicaux, deux chrétiens-sociaux et un libéral, M. Vernet.

De plus, cette solution avait l'avantage d'éviter les tractations en cours pour une élection complémentaire à la ville à 14 mois des élections municipales.

En définitive, M. Ducret regrette beaucoup de choses à la fois. Les socialistes « devaient », les libéraux « auraient dû », etc. Il oublie pourtant, orfèvre en la matière, que charbonnier est maître chez lui.

L. P.

SALON DE L'AUTO

PREMIÈRE SÉRIE:

Véhicules utilitaires et de la manutention

DU 31 JANVIER AU 8 FÉVRIER

Le Salon international de l'automobile pour 1970 sera la 40^e édition et, ce qui a été annoncé déjà lors de la clôture du Salon 1969, il aura lieu en deux séries, la première du 31 janvier au 8 février, qui sera le premier Salon des véhicules utilitaires et de la manutention, la seconde série étant prévue du 12 au 22 mars avec l'exposition traditionnelle.

Il va sans dire que le départ de la première série, qui sera donné pour les visiteurs le samedi 31 janvier, à 9 h., n'aura pas l'ampleur de l'ouverture du grand Salon de l'auto du 12 mars avec la participation du président de la Confédération, Hans-Peter Tschudi; ce sera plus simple. En effet, la veille de l'ouverture au public, soit le vendredi 30 janvier, aura lieu la visite officielle, précédée d'un déjeuner auquel le Conseil fédéral sera représenté par M. Huber, chancelier de la Confédération.

Nous reviendrons ces jours prochains sur les données techniques de cette première partie à laquelle participeront une vingtaine de pays, près de 800 marques qui occuperont une surface de 55 000 m².

Mémento genevois

THÉÂTRE DE CAROUGE (salle Pitoëff, rue de Carouge 52, tél. 26 15 15): 20.30 précises, «Le Grognon», de Carlo Goldoni, avec Lucie Avenay, Laure Della Santa, Laure Guizerix, Philippe Mentha, Claude Para, Lisa Ramu, Domingos Semedo, Alain Trétout, Jean-Luc Wev et Georges Wod.

PALAIS DES EXPOSITIONS (entrée bd Carl-Vogt, tél. 26 44 15): exposition avec films permanents: «Shalom 70 - Vers une Paix au Moyen-Orient». Tous les jours, de 17.00 à 22.00. Jeudi, samedi et dimanche, de 10.00 à 22.00. Entrée libre.

CASINO-THÉÂTRE (tél. 24 20 37): 20.30, «Thank you Chérie», comédie musicale de Jean Badès musique et lyrics de Claude Fadel, jouée par Henri Lauriac, Jacqueline Tindel, Jo-Johnny, Michel Corod, Denis-Michel, Jacqueline Cuénod et Jacqueline Brissac, accompagnée par le trio. Dimanche, 14.30.

COMÉDIE (tél. 24 05 00): 20.30, «Les Fausses Confidences», de Marivaux, et «Un Voyageur», de Maurice Druon, avec Jean Plat, Jacques Toja et Françoise Christophe (abonnement).

GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE: 20.00 précises (au lieu de 20.30 comme annoncé précédemment), «Les Noces de Figaro», opéra en 4 actes de Wolfgang-A. Mozart; direction musicale, Peter Maag.

En hiver: Prudence route verglacée



1ère série: 31.1.- 8.2.1970 2ème série: Voitures et carrosseries 12.-22.3.1970

40^e Salon de l'Auto II Genève

Bientôt le Salon des véhicules utilitaires Les engins de manutention seront au rendez-vous international de Genève

A n'en pas douter, chariots de manutention, grues, appareils de levage, etc., bref toute la gamme des bons petits diables modernes, à but unique ou multiple, tiendront largement la vedette lors du 40^e Salon international de l'automobile, dont la première série consacrée aux véhicules utilitaires aura lieu du 31 janvier au 8 février prochain à Genève.

Mais de quoi s'agit-il ? Tout simplement de ces auxiliaires mobiles, astucieux, rapides, puissants, de plus en plus indispensables à la vie des transports et sans qui ces derniers n'auraient jamais connu l'essor et la rationalisation stupéfiants dont ils ont fait l'objet en moins d'une décennie. C'est grâce à eux que les routiers et leurs aides évitent fatigues et pertes de temps superflues, que les techniques

mêmes du transport des marchandises ont pu être complètement transformées.

C'est ainsi que des containers de plus en plus compacts ont été construits, donnant naissance à la palettisation de produits déplacés. Cette mise en palettes a été codifiée, atteignant des normes internationales valables aussi bien pour les chemins de fer que pour les avions cargos. Bref, en s'intéressant tant soit peu aux engins de manutention et aux démonstrations étonnantes que sont à même de présenter leurs spécialistes, c'est véritablement le monde des transports qu'on découvre; un monde qui ne peut laisser personne indifférent, tant son impact sur notre vie quotidienne est important.

Avant une élection complémentaire Aux prétentions injustifiées du Parti libéral succèdent celles du Parti libéral

Le secrétaire général du Parti radical, M^e Ch. Ulmann, écrit dans l'organe de son parti :

« Le corps électoral devra trancher et exprimer s'il considère comme logique que le Parti libéral maintienne sa volonté fort injustifiée de détenir deux sièges au sein de l'exécutif municipal; le Parti radical aura pour sa part un rôle important à jouer dans cette consultation, car en proposant probablement la candidature de M. Marcel Clerc, conseiller municipal, il entend occuper un second fauteuil auquel il a droit comme le plus fort des partis bourgeois. »

Ainsi, après les prétentions exorbi-

tantes des libéraux, celles du Parti radical se précisent, car le frais émolu secrétaire général des radicaux oubliés que radicaux et libéraux sont à égalité au Conseil municipal de la ville, leurs groupes ayant respectivement chacun 13 sièges ! Avant eux, il y a le groupe socialiste qui compte 15 sièges et qui, au surplus, est sorti premier parti de la ville de Genève lors des élections cantonales; il y a aussi un groupe de 16 conseillers qui n'est pas représenté au Conseil administratif; ce sont les populistes, dont il serait profitable à tous égards qu'ils aient leur part de responsabilités à l'exécutif municipal.

Les propos libres du père Gnagnu

Deux millions de morts pour rien. Le voile s'est déchiré.

Et pourtant, combien avaient-ils clamé: « Jamais on ne reverrait ça ! »

Aujourd'hui, le monde tente de venir en aide aux victimes innocentes de cette guerre voulue et organisée par ceux qui, aujourd'hui, veulent jouer les bons samaritains, alors que, hier, ils envoyaient des armes.

L'histoire se répète avec le même scénario; seuls les acteurs changent; mais ce sont toujours des innocents qui « trinquent ».

Lorsque vous regardez les photos représentant des pauvres gosses au ventre ballonné... pensez aussi aux profiteurs dont les coffres se sont enflés au rythme effrayant des massacres. Ce sont ceux-là les vrais assassins. Et comme le disait un titre de film célèbre: « Les Assassins sont parmi nous. »

Ce qui a permis au général Gown, s'adressant à certains, de dire: « Gardez votre argent taché de sang ! »

Quelle leçon, et quelle claque !

Le père Gnagnu.

SOUS LE PATRONAGE DE SUISSE-ISRAËL Une exposition qu'il faut voir: Shalom 70

Depuis le début de la semaine dernière et jusqu'au dimanche 25 janvier, à 22 h., a lieu, au 1^{er} étage du Palais des expositions, entrée boulevard Carl-Vogt—angle rue de l'Ecole-de-Médecine, l'exposition Shalom 70, sur le thème: « Vers la paix et la coopération au Moyen-Orient ». Il ne s'agit pas de politique et encore moins de propagande; c'est un effort réel d'information objective au moyen de photographies de statistiques rigoureusement exactes et de films qui sont la démonstration de l'inébranlable volonté du peuple d'Israël de vivre en paix avec ses voisins arabes et de rechercher avec eux une véritable coopération.

Tous ceux que passionnent les événements du Proche-Orient et l'établissement d'une paix durable dans cette partie du monde iront voir Shalom 70 qui, au-dessus des tensions actuelles, nous parle de concorde entre des peuples faits pour travailler et vivre en commun: Shalom 70, c'est la fraternité, l'amour du prochain, c'est aussi un cri d'espérance de ceux qui paient un lourd tribut à l'état de guerre et qui aspirent à l'aube des temps nouveaux, l'aube de la paix.

Allez voir Shalom 70 ! L'exposition est ouverte tous les jours, de 17 à 22 h., jeudi, samedi et dimanche, de 10 à 22 h. L'entrée est libre.

Après Genève, l'exposition itinérante sera visible dans d'autres villes importantes de notre pays, ainsi qu'à l'étranger.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 — Téléphone 24 99 48 — Mets et boissons de 1^{er} choix — Deux salles pour sociétés et banquets.

La Commission administrative, la direction et le personnel de la Clinique de Bel-Air ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur

Ernest SPYCHER

leur dévoué employé et collègue.

PROFITEZ des SOLDES
du 15 au 28 janvier
POUR COMPLÉTER VOTRE MOBILIER
GROS RABAIS
SUR DE NOMBREUX ARTICLES ET
10% d'escompte sur tous les meubles non soldés
MONNIER - MEUBLES
Rue Verdaine 10 et 12 - GENÈVE - Place du Bourg-de-Four 2 bis

OFFRES D'EMPLOI
Département de l'instruction publique
Une inscription est ouverte pour un poste de
secrétaire sténodactylographe
à la direction de l'enseignement primaire.
Les candidates, de nationalité suisse, diplômées d'une école de commerce ou pouvant justifier d'une bonne formation professionnelle auront la préférence.
Travail varié, intéressant, faisant appel à l'esprit d'initiative, dans des bureaux modernes, au sein d'une équipe restreinte.
La fonction est classée selon l'âge, les connaissances et l'expérience dans le cadre prévu par l'échelle des traitements de l'Etat.
Adresser les offres manuscrites, avec curriculum vitae et photographie, à la direction de l'enseignement primaire, rue du 31-Décembre 47, 1211 Genève 6, jusqu'au 24 janvier 1970.
Le conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique: André CHAVANNE

